



CONFÉRENCE

Quarante-quatrième session

Rome, 28 juin - 4 juillet 2025

Plan à moyen terme 2026-2029 et Programme de travail et budget 2026-2027 (extrait)

Extrait du rapport de la 177^e session du Conseil (Rome, 7-11 avril 2025)

Plan à moyen terme 2026-2029 et Programme de travail et budget 2026-2027¹

9. Le Conseil a examiné le document intitulé *Plan à moyen terme 2026-2029 et Programme de travail et budget 2026-2027* (C 2025/3), et en particulier:

- a) a approuvé les conclusions des sessions du Comité du Programme et du Comité financier, ainsi que de leur Réunion conjointe, tenues en mars 2025, au sujet du Plan à moyen terme 2026-2029 et du Programme de travail et budget 2026-2027;
- b) a salué les efforts déployés par la Direction pour continuer à exécuter le Programme de travail dans un contexte caractérisé par des besoins croissants et des défis sans précédent;
- c) notant les augmentations des coûts, estimées à 50,8 millions d'USD, a salué les efforts considérables faits par le Directeur général afin d'établir un budget pour 2026-2027 et a pris note des informations supplémentaires sur les scénarios budgétaires fournies dans la note d'information n° 1;
- d) s'est félicité de l'intégration de l'innovation dans les DPP et s'est réjoui du fait que la FAO demeurerait déterminée à miser en priorité sur des approches innovantes pour réaliser de plus amples économies et accroître les gains d'efficience;
- e) a souligné l'importance d'un examen stratégique des postes vacants entraînant le moins de perturbations possible dans les domaines de travail prioritaires;
- f) a réaffirmé combien le PCT était essentiel à la bonne exécution du mandat de la FAO sur le terrain, a constaté que, au cours des derniers exercices biennaux, les ressources allouées au PCT avaient été maintenues à 14 pour cent du budget ordinaire, et a demandé que l'enveloppe du PCT soit examinée conformément à la résolution 9/89 de la Conférence;
- g) a souligné l'importance des activités normatives et techniques de la FAO et la nécessité d'y affecter des ressources suffisantes provenant du budget ordinaire, s'est réjoui du fait que les montants alloués à la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et au Codex aient été augmentés chacun de 0,5 million d'USD, et a demandé que les organes créés en vertu des articles VI et XIV ainsi que les sous-comités et dispositifs intergouvernementaux concernés reçoivent le financement nécessaire;

¹ C 2025/3; C 2025/3 Note d'information 1; CL 177/PV/2; CL 177/PV/3; CL 177/PV/10.

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

- h) a insisté sur l'importance des activités de la FAO concernant les données et les statistiques pour éclairer la prise de décisions et a réitéré la nécessité d'y affecter des fonds suffisants;
- i) a souligné l'importance de l'intégration systématique du droit à une alimentation suffisante et à la nutrition et de l'appui aux activités du CSA, conformément au paragraphe 6, alinéas h et i, du rapport du Comité du Programme et au paragraphe 7, alinéa k, du rapport de la Réunion conjointe;
- j) a pris note des domaines porteurs de transformation tels que synthétisés à l'annexe 12, a invité les membres à envisager des contributions volontaires en faveur de ces domaines, tout en rappelant qu'il importait de fournir des contributions volontaires sans affectation particulière, et a demandé à la FAO de mettre au point des modalités permettant d'utiliser des ressources sans affectation de façon plus stratégique et conformément aux priorités du Programme;
- k) a dit attendre avec intérêt la poursuite des débats sur les incidences programmatiques de la répartition des contributions ordinaires et des contributions volontaires aux fins de la mise en œuvre effective des programmes de la FAO, ainsi que des différents types de contributions volontaires;
- l) a dit attendre avec intérêt de recevoir l'analyse des éventuelles incidences qu'auraient sur l'exécution du Plan à moyen terme 2026-2029 les incertitudes liées au financement, ainsi que des mesures d'atténuation des risques;
- m) a dit attendre avec intérêt d'examiner les ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2026-2027, à la lumière des indications émanant de la Conférence et des organes directeurs;
- n) a demandé au Président indépendant du Conseil de mener des consultations informelles auprès des membres en amont de la 44^e session de la Conférence, afin de trouver un consensus sur le montant du budget.